



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —

RESSOURCES HUMAINES

A26-RH-165

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES

Affaire suivie par : Nathalie LARRUE

OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR JEROME BREGERAS, DIRECTEUR DE CENTRE DE LOIRSIRS, COORDINATEUR ENFANCE

La Communauté de Communes FUMEL VALLÉE DU LOT représentée par le Président, Monsieur Jean-Jacques BROUILLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-9 ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant que le Président peut donner sous sa responsabilité et surveillance, par arrêté, une délégation de signature de portée générale aux titulaires d'emplois à responsabilité, CGCT Article L5211-9 Alinéa 3,

Considérant que dans un souci d'efficacité et la nécessité pour la bonne administration des affaires communautaires, ainsi que le bon fonctionnement du service public, de simplifier les procédures administratives notamment par la réduction des délais d'instruction des dossiers,

Considérant que Monsieur Jérôme BREGERAS exerce les fonctions, Directeur de Centre de Loisirs, Coordinateur Enfance ;

ARRÊTE

Article 1 : Tous les arrêtés précédents portant délégation de signature à Monsieur Jérôme BREGERAS, abrogés par le présent arrêté.

Il est donné délégation de signature à Monsieur Jérôme BREGERAS, Directeur de Centre de Loisirs, Coordinateur Enfance, figurant au tableau des emplois de Fumel Vallée du Lot, à compter du 15 juin 2026.

Article 2 : Est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Jérôme BREGERAS, Directeur de Centre de Loisirs, Coordinateur Enfance, la signature :

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260611-A26_RH_165-AR

Reçu le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

- Les engagements de dépense à hauteur de 500 € TTC lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Article 3 : Pour les écrits mentionnés à l'article 2, l'exercice de cette délégation de signature devra se traduire par la mention : « **Par délégation, le Directeur de Centre de Loisirs, Coordinateur Enfance** » suivie de l'identification du signataire.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État et notifié à l'agent.

Article 5 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ampliation adressée au :

- Trésorier public de Villeneuve-sur-Lot.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 11 juin 2026

Notifié à l'agent le

11/06/26



Jérôme BREGERAS

Le Président,

Jean-Jacques BROUILLET



Certifié exécutoire le :

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le :

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com